

DEC211667DR07

Décision portant nomination de Mme Bérangère LESAINT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5510 intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5510 intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science » et nommant M. Eric MAIRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5510** en date du ----- / ----- ;

Considérant que **Mme Bérangère LESAINT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS des 05 et 06 octobre 2015 et du 02 au 04 novembre 2015** ;

DECIDE:

Article 1er: Mme Bérangère LESAINT, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5510 intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science » à compter du 01 janvier 2021.

Mme Bérangère LESAINT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Bérangère LESAINT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 29/09/2021

Le directeur de l'unité Fric MAIRF

Visa du délégué régional du CNRS Laurent BARBIERI

> Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon Frédéric FOTIADU